

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mil neuf, le vingt six février à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix-huit février, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Dominique REGNIER, Marie Thérèse PRALY, Paul REGARE</p> <p>Excusés : Dominique REGNIER, Marie Thérèse PRALY</p> <p>Pouvoirs : Dominique REGNIER donne pouvoir à Elisabeth MESNIER Marie Thérèse PRALY donne pouvoir à Annie FERNANDES</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
---	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-009

SEANCE DU 26 FEVRIER 2009

OBJET : autorisation de signature de la convention relative au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et de l'Espace jeunes

Monsieur le Maire rappelle que la politique éducative de la Commune a pour objectif de développer les animations et activités en faveur des enfants et des jeunes Vourlois.

Dans cette optique, un accueil permettant aux enfants et aux jeunes de découvrir et de s'initier à des activités dans des domaines très larges et très variés afin de mieux adapter les activités aux âges des enfants est organisé.

Un espace pour les jeunes et un accueil de loisirs pour les plus petits, ont été mis en place.

Pour mener à bien ce projet, il est proposé de confier la gestion de ces services à l'association ALFA 3A.

Une convention est mise en place afin de déterminer les droits et obligations de chaque partie.

Ainsi, l'association ALFA 3A s'engage à organiser :

- un accueil de loisirs qui est destiné à recevoir les enfants de 4 à 12 ans le mercredi et certaines vacances scolaires. Il est chargé de proposer des activités ludiques, diversifiées et en accord avec le projet pédagogique établi par un comité de concertation.
- un espace jeunes, qui, quant à lui, accueillera pendant une partie des vacances scolaires, des jeunes âgés de plus de 12 ans, en proposant des activités adaptées et en organisant des sorties culturelles et sportives hors de la commune (bowling, cinéma...).

La Commune, quant à elle, a comme obligation la mise à disposition de salles communales pour l'exercice de ces activités et à verser une subvention annuelle et globale d'un montant de 20 975 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunes.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES